

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

Séance ordinaire du 7 février 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 7 février 2011 à 19 h, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Réjean Major	Maire
(*)	Monsieur	André Patry	Conseiller
	Madame	Michelyne Bélair	Conseillère
	Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
	Madame	Karo Poirier	Conseillère
	Monsieur	Gaston Lacroix	Conseiller
	Monsieur	Denis Lacroix	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

1. Ouverture de la séance

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19 h.

2. Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2011-02-07-020

Sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - A- Séance ordinaire du 6 décembre 2010
 - B- Ajournement tenu le 15 décembre 2010
 - C- Séance extraordinaire du 20 décembre 2010 (Séance #1)
 - D- Séance extraordinaire du 20 décembre 2010 (Séance #2)
 - E- Séance ordinaire du 10 janvier 2011
4. Période de questions
5. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière
 - A- Suivi des procès-verbaux
 - B- Rapport de délégation de pouvoirs
 - C- Suivi du projet de voirie
6. Rapport du maire
7. Rapport de l'inspecteur municipal
 - 7.1 Urbanisme
 - A- Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de janvier 2011
 - 7.2 Hygiène
 - A- Usine d'épuration et réseau d'égout
 - B- Station de pompage et réseau d'aqueduc
 - C- Écocentre et site des lagunes

- 7.3 Rapport du directeur des travaux publics
 - A- Rapport des travaux exécutés en janvier 2011
 - B- Rapport des travaux prévus en février 2011
- 8. Rapport du CCU
 - A-
- 9. Présentation des comptes
 - A- Approbation de la liste des virements de crédits
 - B- Approbation de la liste des dépenses incompressibles
 - C- Approbation de la liste des comptes à payer
- 10. Sécurité incendie
 - A- Système de communication
- 11. AREV – Association de la route de l'eau vive
- 12. MRCVG
- 13. Appel d'offres pour l'acquisition d'un camion municipal
- 14. Croix-Rouge canadienne – Entente services aux sinistrés et contribution annuelle
- 15. Subvention additionnelle – Aide à l'amélioration du chemin Rivière-Gatineau Sud – Demande de versement
- 16. Demande de subvention pour l'amélioration du réseau routier
- 17. Placement carrière été 2011 (projet étudiant) – Demande de subvention
- 18. Formation des inspecteurs municipaux
- 19. Demande d'utilisation d'un local – Formation des inspecteurs municipaux – Règlement municipal numéro 176
- 20. Matricule 4614-51-1465 - Demande de remboursement de taxes foncières
- 21. Procédure d'envoi des reçus relatifs aux paiements de taxes municipales
- 22. Appel d'offres – Contrat d'entretien des chemins d'été
- 23. Corporation du Transport Adapté Vallée-de-la-Gatineau – Adhésion 2011
- 24. Correspondance
- 25. Varia
 - A- Brunch - Reconnaissance des bénévoles – Budget
 - B- Chemins intermunicipaux
 - C- Rino Soucy, avocat
 - D- Festival de l'eau de Pâques
- 26. Période de questions
- 27. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

3. Adoption des procès-verbaux

A- Séance ordinaire du 6 décembre 2010

M.B. 2011-02-07-021

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2010, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

B- Ajournement tenu le 15 décembre 2010

M.B. 2011-02-07-022

Sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ajournée du 15 décembre 2010, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière en modifiant au point 3B la date de la séance extraordinaire pour y inscrire le 15 novembre 2010 au lieu du 16 novembre 2010.

Adoptée à l'unanimité

C- Séance extraordinaire du 20 décembre 2010 (Séance #1)

M.B. 2011-02-07-023

Sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2010 (19 h), tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

D- Séance extraordinaire du 20 décembre 2010 (Séance #2)

M.B. 2011-02-07-024

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2010 (19 h 15), tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

E- Séance ordinaire du 10 janvier 2011

M.B. 2011-02-07-025

Sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2011, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

4. Période de questions

Aucune question n'est posée.

5. Rapport de la générale et secrétaire-trésorière

A- Suivi des procès-verbaux

Le rapport du suivi des procès-verbaux au 31 janvier 2011 est déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

B- Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2011-02-07-026

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2011, pour un montant de 4745.47\$.

Adoptée à l'unanimité

C. Suivi du projet de voirie

Aucun dépôt.

6. Rapport du maire

Le maire Réjean Major, dépose son rapport d'activités pour le mois de janvier 2011 et il résume les principales activités tenues durant ce mois.

7. Rapport de l'inspecteur municipal

7.1 Urbanisme

A- Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de janvier 2011

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de janvier 2011 sont déposées.

7.2 Hygiène

A- Usine d'épuration et réseau d'égout

B- Station de pompage et réseau d'aqueduc

C- Écocentre et site des lagunes

7.3 Rapport du directeur des travaux publics

A- Rapport des travaux exécutés en janvier 2011

Note au procès-verbal

Le directeur des travaux publics a déposé, par voie de mémo à la directrice générale, la liste des travaux exécutés durant le mois de janvier 2011.

B- Rapport des travaux prévus en février 2011

Le directeur des travaux publics a déposé, par voie de mémo à la directrice générale, la liste des travaux prévus durant le mois de février 2011.

8. Rapport du CCU

9. Présentation des comptes

A- Approbation de la liste des virements de crédits

B- Approbation de la liste des dépenses incompressibles

M.B. 2011-02-07-027

Sur la proposition de Michelyne Bélaïr, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de janvier 2011 pour un montant total de 87 992.36\$ telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

C- Approbation de la liste des comptes à payer

M.B. 2011-02-07-028

Sur la proposition de Michelyne Bélaïr, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 31 janvier 2011 pour un montant de 10 190.47\$ et d'autoriser les paiements.

Adoptée à l'unanimité

10. Sécurité incendie

A- Système de communication

Dossier en étude présentement.

11. AREV – Association de la route de l'eau vive

12. MRCVG

13. Appel d'offres pour l'acquisition d'un camion municipal

(*) Le conseiller au siège numéro 1, Monsieur André Patry, se joint aux autres membres du conseil à 19 h 27.

M.B. 2011-02-07-029

Considérant le descriptif déposé par la directrice générale, pour un camion ½ tonne;

Considérant que les membres du conseil désirent enlever le point 1.1.14 en ce qui concerne l'air climatisé;

En conséquence, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Michelyne Bélaïr, il est résolu d'autoriser la directrice générale à procéder à un appel d'offres pour un camion municipal ½ tonne avec le descriptif corrigé et ce, auprès des concessionnaires automobiles de Maniwaki.

Adoptée à l'unanimité

14. Croix-Rouge canadienne – Entente services aux sinistrés et contribution annuelle

M.B. 2011-02-07-030

Considérant le projet d'entente avec la municipalité de Bouchette déposé par « La société canadienne de la Croix-Rouge »;

Considérant que cette entente est valide pour une durée de 3 ans, soit pour les années 2011, 2012 et 2013;

Considérant que par cette entente la municipalité s'engage à verser une contribution annuelle pour la durée de l'entente et ce, comme suit :

2011 – 125\$
2012 – 150\$
2013 – 150\$;

Considérant que les membres du conseil ont tous reçu copie de cette entente;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer cette entente et d'autoriser la directrice générale à émettre les chèques à chaque année de cette entente en paiement de la contribution annuelle établie par l'entente. La dépense annuelle reliée à cette entente sera imputée au poste « Sécurité civile - Services aux sinistrés » (02-230-00-459).

Adoptée à l'unanimité

15. Subvention additionnelle – Aide à l'amélioration du chemin Rivière-Gatineau Sud – Demande de versement

M.B. 2011-02-07-031

Considérant la résolution M.B. 2010-11-01-254 concernant la subvention supplémentaire accordée pour des travaux supplémentaires sur le chemin de la Rivière-Gatineau Sud;

Considérant que des travaux supplémentaires ont été exécutés et ce, pour une dépense totalisant la somme de 13 818.57\$;

Considérant que les membres du conseil approuvent les dépenses pour les travaux effectués sur le chemin Rivière-Gatineau Sud, chemin dont la gestion incombe à la municipalité;

Considérant que la directrice générale a constitué son dossier de vérification relié aux dépenses effectuées;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de mandater la directrice générale pour compléter la demande de versement de la subvention accordée au montant de 10 000\$ relativement à des travaux d'amélioration du chemin Rivière-Gatineau Sud; lesdits travaux ont été exécutés en régie par la municipalité qui a procédé en engageant différents entrepreneurs.

Adoptée à l'unanimité

16. Demande de subvention pour l'amélioration du réseau routier

M.B. 2011-02-07-032

Considérant que des travaux d'amélioration sont nécessaires sur certains chemins de la municipalité;

Considérant que pour l'année 2011, les membres du conseil municipal jugent nécessaire de procéder à la continuité des réparations majeures sur la montée du Lac-des-Trente-et-Un-Milles, sur une distance de 2.4 km soit du début à l'intersection du chemin Rivière-Gatineau Nord jusqu'au chemin Paul, comme deuxième phase au projet;

Considérant que les travaux prévus l'an passé sur la Montée du Lac-des-Trente-et-Un-Milles ont été effectués;

Considérant que ces travaux d'amélioration consistaient à :

Mise en forme de certaines sections du chemin
Amélioration de l'écoulement des eaux;

Considérant que cette montée est très utilisée par de nombreux utilisateurs, qu'ils soient visiteurs, touristes, villégiateurs ou résidents et qu'elle mène à plusieurs lacs de la municipalité, soit le lac Cameron, lac de l'Est, lac de la Campe, lac d'Équerre, Grand Lac Rond, lac Charron, lac des Pères, lac Poirier, lac de l'Achigan, lac Malone, lac des Trente et Un Milles;

Considérant que la deuxième phase de ce projet consistera à procéder au pavage de cette section de 2.4 km;

Considérant qu'en 2008, la municipalité a procédé à des travaux d'amélioration sur le chemin Paul;

Considérant que la deuxième phase de ces travaux consistent à procéder au pavage de certaines sections de ce chemin;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par André Patry, il est résolu de mandater le maire Réjean Major, pour présenter une demande de subvention d'un montant de 200 000\$ à Madame Stéphanie Vallée, députée du comté de Gatineau, pour les travaux de pavage de la montée du Lac-des-Trente-et-un-Milles, sur une distance de 2.4 km et pour des travaux de pavage de certaines sections du chemin Paul, dans le cadre du programme d'amélioration du réseau local.

Adoptée à l'unanimité

17.Placement carrière été 2011 (projet étudiant) – Demande de subvention

M.B. 2011-02-07-033

Sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu de mandater la directrice générale Claudia Lacroix, pour compléter une demande de subvention salariale dans le cadre du programme « Placement Carrière Été 2011 » pour la période estivale 2011 et ce, pour deux (2) étudiants dans les domaines de le gestion des matières résiduelles, aménagements des arrangements floraux municipaux, aide à l'horticulture, reboisement des berges et sensibilisation des citoyens au compostage.

Adoptée à l'unanimité

18. Formation des inspecteurs municipaux

M.B. 2011-02-07-034

Considérant le programme de formation élaboré relativement à l'aménagement des berges;

Considérant que ce programme de formation s'adresse aux inspecteurs responsables de l'environnement;

Considérant que cette formation est offerte à l'ensemble des municipalités de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que les membres du conseil seraient d'accord pour procéder à l'inscription de deux participants à cette formation, si cela est possible;

Considérant que ces deux participants sont : Richard Carle, inspecteur municipal et André Gravelle, chargé de projet ;

En conséquence, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu de procéder à l'inscription de Richard Carle et d'André Gravelle à la formation « Protection du milieu hydrique et application de la réglementation pour les inspecteurs municipaux ». La dépense reliée à ces deux inscriptions sera imputée au poste « Formation et perfectionnement » (02-414-00-454).

Adoptée à l'unanimité

19. Demande d'utilisation d'un local – Formation des inspecteurs municipaux – Règlement municipal numéro 176

M.B. 2011-02-07-035

Considérant la demande d'utilisation d'un local pour la tenue de la formation « Protection du milieu hydrique et application de la réglementation »;

Considérant la réglementation municipale applicable pour la location d'un local situé à l'intérieur du Centre municipal, Règlement numéro 176;

Considérant que cette formation s'adresse à l'ensemble des municipalités;

Considérant que deux employés de la municipalité de Bouchette participent à cette formation;

Considérant que le local au 2^e étage du Centre municipal est disponible;

Considérant que le représentant du Réseautact, monsieur Jean-Paul Gélinas, a visité le local et que ce local lui convient;

Considérant que cette demande d'utilisation est pour une durée de 13 semaines à raison de 1 jour par semaine;

En conséquence, sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de fixer le coût de location à 100\$ par jour d'utilisation pour la formation des inspecteurs municipaux, formation qui se donnera au 2^e étage du Centre municipal pendant 13 jours échelonnés sur 13 semaines.

Adoptée à l'unanimité

20. Matricule 4614-51-1465 - Demande de remboursement de taxes municipales

M.B. 2011-02-07-036

Considérant la demande de remboursement de taxes déposée par Madame Rolande Patry et Monsieur Raynald Patry;

Considérant que cette demande concerne un terrain situé aux abords de la Route 105;

Considérant que ce terrain a été inscrit au rôle d'évaluation en 1984 par l'évaluateur de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que suite à des recherches effectuées par M & Mme Patry et représentants, il a été démontré que ce terrain avait été exproprié par le MTQ en 1958;

Considérant que suite au dépôt de documents à la MRCVG en avril 2010 par les propriétaires, l'évaluateur de la MRCVG a procédé à l'annulation de la fiche de taxes pour ce terrain et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2009;

Considérant que selon l'article 245 de la Loi sur la fiscalité municipale et tel que stipulé dans l'avis juridique demandé pour ce dossier, la modification du rôle d'évaluation foncière n'opère pas d'effet rétroactif au-delà de l'avis de modification;

Considérant que les taxes municipales se prescrivent après une période de trois ans;

Considérant que certains membres du conseil désirent arriver à un règlement à l'amiable avec les demandeurs;

Considérant le mémo déposé par la directrice générale, résumant la situation dans ce dossier;

Considérant que tel qu'indiqué dans ce mémo, de 1959 à 1983, aucune taxe n'a été payée par les demandeurs car au rôle d'évaluation la propriété était au nom de « Sa Majesté la Reine », donc non imposable;

Considérant que tel qu'indiqué dans ce mémo, de 1984 à 2010, les taxes appliquées à ce dossier représentent une somme de 1271.58\$;

Considérant que le montant des intérêts applicables aux sommes payées se chiffre à 1726.21\$;

En conséquence, sur la proposition de Michelyne Bélair, appuée par Yvon Pelletier, il est résolu de proposer un règlement au montant de 1500\$ pour ce dossier.

Adoptée à la majorité

Contre proposition

Le conseiller, Gaston Lacroix, propose de régler ce dossier en tenant compte de l'avis juridique obtenu, et d'autoriser le remboursement des taxes payées des trois dernières années.

Aucun appui à cette proposition.

Donc la première résolution est adoptée à la majorité.

Note au procès-verbal

Considérant les liens familiaux, le conseiller au siège numéro 1, André Patry, n'a pas participé aux discussions relativement à ce dossier.

Inscription au rôle d'évaluation pour le 11 Route 105 – Matricule : 4614-51-1465

M.B. 2011-02-07-037

Considérant la résolution M.B. 2011-02-07-036;

Considérant que la propriété concernée par cette demande de remboursement de taxes a été indûment inscrite au rôle d'évaluation de la municipalité et ce, par le service d'évaluation de la MRCVG;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Denis Lacroix, Il est résolu de demander à la MRCVG les raisons pour lesquelles ce terrain a été porté au rôle d'évaluation de la municipalité de Bouchette et ce, en 1984.

Adoptée à l'unanimité

21. Procédure d'envoi des reçus relatifs aux paiements de taxes municipales

M.B. 2011-02-07-038

Considérant l'article 174 du Code municipal du Québec;

Considérant que cet article mentionne que tout officier municipal doit donner sur demande un récépissé d'un document qui lui est remis;

Considérant la procédure en place présentement pour l'envoi des reçus relatifs aux paiements des taxes municipales;

Considérant que cet automatisme engendre des coûts pour la municipalité;

Considérant que certains propriétaires expriment que cet automatisme d'émission de reçus ne leur est d'aucune utilité;

En conséquence, sur la proposition d'André Patry, appuyée pas Denis Lacroix, il est résolu que dorénavant les reçus ne seront plus systématiquement postés mais ils seront remis à ceux qui en feront la demande, à ceux dont le mode de paiement est en argent comptant et à ceux que la directrice générale jugera nécessaire, par exemple, ceux ayant des arrérages de taxes.

Adoptée à l'unanimité

22. Appel d'offres – Contrat d'entretien des chemins d'été

M.B. 2011-02-07-039

Considérant que le contrat d'entretien des chemins d'été est terminé;

Considérant que les membres du conseil désirent retourner en appel d'offres pour ce contrat et ce, pour une période de trois ans;

Considérant que les membres du conseil sont d'accord à utiliser le même type de contrat que lors de la dernière demande de prix;

Considérant que ce contrat d'une durée de trois ans sera sûrement d'un montant supérieur à 100 000\$;

Considérant l'obligation de procéder à un appel d'offres public et l'obligation de le publier dans un système électronique d'appel d'offres (SÉ@O);

Considérant que les membres du conseil spécifient que les dates relatives à ce contrat seront du 1^{er} avril au 30 novembre de chaque année;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale pour enclencher les procédures d'appel d'offres public pour le contrat d'entretien des chemins d'été et ce, pour une période de 3 ans avec le même devis utilisé lors du dernier appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité

23. Corporation de Transport Adapté Vallée-de-la-Gatineau – Adhésion 2011

M.B. 2011-02-07-040

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu que la municipalité de Bouchette adhère pour l'année 2011 à la Corporation de Transport Adapté de la Vallée-de-la-Gatineau. Le coût de cette adhésion représente une somme de 3711\$ pour l'année 2011, ce montant est payable en deux versements, soit le 30 mars 2011 et le 30 juillet 2011 et cette dépense sera imputée au poste « Transport adapté » (02-390-00-964).

Adoptée à l'unanimité

24. Correspondance

24.1 Demande d'appui de la ville de Gracefield – Utilisation de la piste cyclable

Note au procès-verbal

Les membres du conseil discutent de cette demande d'appui mais aucun appui n'est donné.

24.2 CRSBPO – Journée des bibliothèques – Salon du livre de l'Outaouais

M.B. 2011-02-07-041

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'autoriser la responsable de la bibliothèque, Stéphanie Boisvenue, et la conseillère représentante de la municipalité, Michelyne Bélair, à participer à la journée des bibliothèques dans le cadre du Salon du livre de l'Outaouais, journée qui se tiendra le vendredi 25 février 2011 à Gatineau. Les frais reliés à ces participations seront imputés au poste « Frais de déplacements biblio » (02-701-30-310) et « Formation et perfectionnement biblio » (02-701-30-454).

Adoptée à l'unanimité

24.3 Association Sauvetage Haute-Gatineau (ASO) demande d'appui monétaire

M.B. 2011-02-07-042

Considérant la lettre déposée par le président de l'A.S.O. demandant l'appui monétaire de la municipalité pour leurs activités;

Considérant la nécessité d'avoir ce service sur le territoire des municipalités situées au centre et au nord de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

En conséquence, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu de répondre favorablement à la demande d'appui monétaire et de verser la somme de 500\$ à l'Association Sauvetage Haute-Gatineau. Cette dépense sera imputée au poste « Dons, sécurité civile » (02-230-00-970).

Adoptée à l'unanimité

24.4 Société sylvicole de la Haute-Gatineau – Activité d'information

M.B. 2011-02-07-043

Considérant l'offre reçue de la biologiste Annie Parent de la Société sylvicole de la Haute-Gatineau;

Considérant que cette offre concerne la tenue d'une activité d'information sur les méthodes à employer pour revégétaliser la bande riveraine;

Considérant que cette activité est organisée en collaboration avec l'organisme «SEAUvegarde Vallée-de-la-Gatineau»;

Considérant que les membres du conseil sont d'accord pour qu'une activité de ce genre soit organisée;

En conséquence, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'aviser madame Parent que la municipalité de Bouchette est intéressée à ce qu'une activité d'information sur les méthodes à employer pour procéder à la revégétalisation d'une bande riveraine soit organisée pour les citoyens de Bouchette.

Adoptée à l'unanimité

24.5 Collecte des déchets sur les chemins privés

Dossier à suivre.

24.6 Feuillet municipal – Information sur le radon

M.B. 2011-02-07-044

Sur la proposition d'André Patry, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale pour inclure de l'information dans le feuillet municipal, information reliée à la possibilité de présence de radon sur notre territoire.

Adoptée à l'unanimité

25. Varia

A- Brunch – Reconnaissance des bénévoles – Budget

M.B. 2011-02-07-045

Considérant l'organisation présentement en cours d'un brunch en vue de reconnaître les bénévoles;

Considérant que cette activité se tiendra le dimanche 10 avril 2011 et ce, à la salle municipale de Bouchette;

En conséquence, sur la proposition de Michelyne Bélaïr, appuyée par André Patry, il est résolu de débloquer une somme de 1 500\$ pour la tenue d'une activité de reconnaissance des bénévoles ayant œuvré au sein des différents organismes présents sur le territoire de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

B- Chemins intermunicipaux

M.B. 2011-02-07-046

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de demander au ministère des Transports du Québec de procéder à l'installation d'un compteur de circulation à l'entrée de la municipalité, sur la rue Principale, et ce, au début de l'été 2011.

Adoptée à l'unanimité

C- Rino Soucy, avocat

Note au procès-verbal

Les membres du conseil discutent de l'offre de rencontre déposée par monsieur Soucy, avocat. Des vérifications ont été faites et, il est convenu de ne pas répondre favorablement à l'offre de monsieur Soucy.

D- Festival de l'eau de Pâques

M.B. 2011-02-07-047

Considérant une demande reçue d'un représentant de l'organisation du festival de l'eau de Pâques;

Considérant que cette demande concerne un don d'un ponceau pour l'aménagement de la prise d'eau nécessaire à la tenue de l'activité;

En conséquence, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de répondre favorablement à la demande et ce, selon l'inventaire de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

26. Période de questions

Aucune question n'est posée.

27. Levée de la séance

M.B. 2011-02-07-048

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de lever la présente séance à 21h30.

Adoptée à l'unanimité

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix
Directrice générale
Secrétaire-trésorière